



COMMUNE D'ANDOUILLÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bertrand LEMAITRE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame BLANCHARD Brigitte - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HURAUULT Patrice - Monsieur LEMAITRE Bertrand – Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie – Madame MONNIER Marianne - Madame RICOULT Séverine - Monsieur ROULAND Bruno

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur HANGOUET François-Noël représenté par Monsieur ROULAND Bruno ; Madame BRIDIER Claudine représentée par Monsieur GARNIER Sacha ; Monsieur GENDRON Hervé représenté par GAUDIN Olivier

ABSENTS : Monsieur JAMELIN Olivier ; Madame MARECHAL-THOMAS Karine

Madame MONNIER Marianne est élue secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 6 avril 2023 - Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 16

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

* * * * *

2023_04_13_01 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour sur 16 votants) :

– **APPROUVE** le PV du 9 mars 2023

2023_04_13_01B Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

➤ Ajout du point suivant :

✓ Amortissement frais d'étude projet d'extension Daumerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

– **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

Relevé des décisions du Maire

Décision n° 2023-08

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section C 590 sise 1 boulevard des Capucines - 53240 Andouillé** transmise par Maître BLOT Olivier.

Décision n° 2023-09

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section C 679 sise 14 rue de la convenancière - 53240 Andouillé** transmise par Maître FORTIN-JOLY Valérie.

Décision n° 2023-10

La commune d'Andouillé accepte la somme de 921 € au titre d'un don en chèque pour l'organisation de la course cycliste « Les Boucles de la Mayenne », qui a eu lieu le 26 mai 2022

Décision n° 2023-11

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section AB 745 sise 28 rue Emmanuel Dufourd - 53240 Andouillé** transmise par Maître Frédéric PERREAU.

2023_04_13_02 Comptes de gestion et comptes administratifs

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 752 114,41	2 373 903,79	378 210,62	208 466,68	586 677,30
	Section d'investissement	1 253 833,68	782 839,88	470 993,80	- 437 617,71	33 376,09
Reste à réaliser	Section d'investissement	91 643,47	94 069,20	- 2 425,73	-	-

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	640 519,82	753 930,03	- 113 410,21	245 096,29	131 686,08
	Section d'investissement	770 202,36	757 484,15	12 718,21	- 110 372,07	- 97 653,86

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU VAL DE L'ERNEE						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	- 21 427,28	- 21 427,28
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	60 153,02	60 153,02

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GRANGE						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	77 461,24	77 461,24
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-

M. Bertrand LEMAITRE, maire, s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a élu à la présidence de la séance Madame Marianne MONNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 15 voix :

- **APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2021 des budgets suivants
 - budget principal de la Commune,
 - budget annexe lotissement du Haut Bourg,
 - budget annexe lotissement du Val de l'Ernée
 - budget annexe lotissement de la Grange

M. Bertrand LEMAITRE, maire, étant revenu au moment du vote des comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **DECLARE** que l'ensemble des comptes de gestion de la commune d'Andouillé dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023_04_13_03 Vote des taux (budget principal)

Par délibération du 17 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFB : 46,26 %
- TFPNB : 45,57 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. La commune d'Andouillé dénombre une petite dizaine de résidences secondaires.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 à

- TFB : 46,26 %
- TFPNB : 45,57 %
- TH : 17,17 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition en 2023 (identique à 2022, et à 2019 pour la TH)
 - TFB : 46,26 %
 - TFPNB : 45,57 %
 - TH : 17,17 %

2023_04_13_04 Budgets primitifs

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs qui se présentent de la manière suivante

Commune	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 379 676,30	1 012 383,49
Recettes	3 379 676,30	1 012 383,49

Lotissement de la Grange	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	107 252,24	-
Recettes	107 252,24	-

Lotissement de l'Ernée	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	81 580,30	42 854,56
Recettes	81 580,30	42 854,56

Lotissement du haut bourg	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	773 521,37	861 864,15
Recettes	773 521,37	861 864,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions sur 16 voix :

- **APPROUVE** les budgets primitifs suivants pour l'exercice 2023 :
 - Budget principal
 - Budget annexe lotissement de la Grange
 - Budget annexe lotissement de l'Ernée
 - Budget annexe lotissement du Haut Bourg

2023_04_13_05 Amortissement frais d'étude projet d'extension de la Daumerie
--

Monsieur le Maire informe rappelle à l'assemblée que les travaux initialement prévus pour l'extension de la Daumerie ne se réaliseront pas. C'est pourquoi il est nécessaire d'amortir les dépenses des frais d'étude pour un montant de 6 300 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des frais d'étude pour l'extension de la Daumerie sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 16 voix :

- **FIXE** la durée d'amortissement des frais d'étude pour l'extension de la Daumerie sur 1 an.

Informations CCE

- **Fermeture de Plastima**

M. le Maire confirme au Conseil Municipal que la société Plastima est en liquidation judiciaire. 77 employés vont perdre leur emploi. Il pense d'abord au personnel pour qui la déception est grande car ils pensaient être repris jusqu'au dernier moment. Un job-dating va être organisé par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) le 28 avril à la salle des fêtes. Il propose aux entreprises du secteur d'activité de rencontrer les futurs licenciés. M. le Maire espère la reprise du bâtiment intercommunal de près de 7500 m². D'autre part, la réunion collective de présentation de la cellule de reclassement se tiendra dans la salle polyvalente de la mairie le lundi 17 avril à 10h00.

- **Déplacement des containers Zone d'Archer**

Une première rencontre a eu lieu le 5 avril avec les riverains. Suite à cette rencontre, la CCE va faire une nouvelle proposition pour déplacer les containers dans le fond du parking.

- **Restitution de l'audit énergétique**

M. Garnier remercie le conseil municipal de se rendre disponible pour la réunion programmée le 23 mai prochain à 18h00.

COMMISSIONS

- **Commission enfance/jeunesse**

La commission s'est réunie cette semaine pour faire le bilan financier 2022 et réfléchir à une proposition de tarifs pour l'année 2023 / 2024.

- La Journée citoyenne sera organisée le 13 mai prochain. L'accueil se fera à 8h30 à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de recyclerie**

Sacha Garnier informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion d'information sur un projet de recyclerie soutenu par la communauté de communes. Le projet devrait s'implanter sur le site de l'ancien garage Citroën à Ernée

- L'Association pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire 53 (APESS) et les Cigales ont été présentés à l'ensemble des maires de la CCE. La Fondation du Patrimoine est également intervenue lors de cette réunion d'information des maires.

- Une réunion d'information par Génération Mouvement à destination des aînés est programmée le 31 mai à 10h00. Un support de communication est à créer en format A6 pour communiquer sur cette action. Mme Leterrier suggère de les mettre dans les boîtes aux lettres en s'appuyant sur la liste des aînées du repas du CCAS.

- Mme Leterrier signale qu'elle a été interpellée par un habitant exaspéré par les aboiements d'un chien au Tertre Méral.

- M. le Maire informe le conseil municipal que des cambriolages sont signalés sur la commune. Il propose d'approfondir la proposition de participation citoyenne. Il suggère d'inviter la gendarmerie pour présenter le dispositif.

- La sortie Séché est programmée le mercredi 19 avril.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h14